

PAPP-Fasc.

La nullité en procédure pénale

PREP'AVOCAT

Procédure pénale

Fascicule de cours

La nullité

Il convient de remplir plusieurs conditions dont :

La nature de la nullité

Si information judiciaire = Article 170 CPP → Compétence de la chambre d'instruction pour statuer sur une demande de nullité.

Expliquer la différence ente nullité d'OP (concerne les principes fondamentaux procédure, règles essentielles à la validité de la procédure, protégeant les intérêts généraux de la société ainsi que toutes les règles qui visent à organiser le procès pénal + violation d'une prescription légale laquelle entraîne la violation des droits de la défense et dans ce cas le grief est présumé) et nullité d'intérêt privé (visent à sanctionner le non-respect d'une disposition qui affecte les droits des parties. La partie qui l'invoque doit faire la démonstration que le non-respect de ces règles lui a causé un grief + dans certaines hypothèses, la chambre criminelle de la Cass admet la nullité automatique de certains actes qui portent atteinte à des intérêts privés).

Article 171 CPP → Nullité lorsque la méconnaissance d'une formalité substantielle prévue par une disposition du présent code ou toute autre disposition de la procédure pénale a porté atteinte aux intérêts de la partie qu'elle concerne.

Article 802 CPP → En cas de violation des formes prescrites par la loi à peine de nullité ou d'inobservation des formalités substantielles, on doit démontrer un grief. L'irrégularité doit nous porter une atteinte dans nos intérêts.

Prépa Droit Juris' Perform

www.juris-perform.fr

6 bis bvd Pasteur / 9 bis rue Saint Alexis 34000 Montpellier Tel: 07 69 76 64 99 / 06 98 89 44 22



PAPP-Fasc. La nullité en procédure pénale

Le délai pour invoquer la nullité

S'il y a eu une information judiciaire : Il faut saisir la chambre de l'instruction.

L'ordonnance de renvoi ou de mise en accusation purge toutes les nullités sauf celles qui affectent l'ordonnance de renvoi.

Si instruction judiciaire → Article 173 CPP.

(Le témoin assisté peut saisir la chambre et faire des demandes d'actes).

Article 173-1 CPP: Moyens pris de la nullité des actes accomplis.

Article 174 CPP: Une purge intervient lors de la saisine de la chambre de l'instruction. On doit saisir la chambre de l'instruction de toutes les irrégularités antérieures à la saisine. On doit soulever la nullité au moment de la saisine de la chambre d'instruction sinon purge des nullités.

Citer les III et IV de l'article 175 CPP. L'ordonnance de renvoi ou d'accusation purge les autres nullités.

On ne peut soulever de nullité devant le tribunal de police car pas d'info judiciaire dans ce cas.

Si pas d'information judiciaire -> Article 385 : invoquer la nullité in limine litis, soit avant toute défense au fond.

Les effets de la nullité

Article 174 CPP + jurisprudence → Consacre la théorie du support nécessaire. La nullité affecte uniquement les actes ultérieurs qui en sont le support nécessaire.

Article 206 CPP → Sur la compétence de la chambre d'instruction (autosaisine).

En l'espèce, il y a lieu d'annuler les actes... mais cela n'a pas d'effet concernant les actes... Les actes annulés doivent être annulés et retirés du procès pénal.